



Programme de formation : Port des équipements de protection individuelle « EPI »

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Etre capable de connaître et identifier les risques
- Etre capable de connaître et maîtriser les principes de sécurité associés à l'utilisation et à la gestion des EPI
- Etre capable de Repérer, identifier et interpréter le marquage des EPI
- Etre capable de connaître et respecter les vérifications périodiques obligatoires des EPI

PRÉ-REQUIS : Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 1 à 10 personnes maximum par groupe

Validité : 5 ANS

DURÉE : 1 jour soit 7 heures

LES POINTS ABORDÉS :

Enseignement théorique :

Rappel du contexte réglementaire, Les risques
Les EPI : présentation
Le certificat de conformité
Le marquage réglementaire
Le marquage normatif
Les principes de sécurité associés à l'utilisation, à la gestion des EPI
Choisir les moyens de prévention et de protection
Utiliser les équipements de protection individuelle
Les vérifications périodiques obligatoires des EPI
Les formations nécessaires à l'utilisation des EPI

Enseignement pratique :

Choix des moyens de prévention et de protection et utilisation des Equipements de Protection Individuelle
Évaluation des stagiaires

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne, utilisateur ou gestionnaire d'équipements de protection individuelle (EPI).
Nota : L'aptitude physique au port des charges doit être reconnue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT :

La formation se déroule exclusivement en présentiel. Elle comporte via vidéo projecteur, paper-board pour la partie théorique en salle : des exposés, des études de cas et des échanges de situations vécues par les stagiaires. Suivie d'une séance d'exercice pratiques et de mise en situation sur sites sélectionnés concernant la partie pratique.

A l'issue de la formation, des tests de contrôle écrits et oraux sont réalisés pour assurer la qualité des connaissances et compétences acquises et ainsi permettre au formateur de rédiger son rapport à savoir si le stagiaire est apte ou n'est pas apte à travailler en sécurité et à répondre aux objectifs cités ci-dessus.

MOYENS MATÉRIELS :

Vidéo projecteur, ordinateur. Livrets de formation, stylos sont remis aux stagiaires. Nous disposons de divers EPI pour réaliser les démonstrations et les mises en situation : chaussures de sécurité, harnais, casque, gants, lunette protectrice...etc.

SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'une Attestation de compétence